



Sainte-Luce-sur-Loire. Une borne tactile d'aide dans vos démarches, en mairie.

Publié le 10/02/2020

La mairie met à disposition des Lucéens une borne tactile pour consulter les documents légaux en format numérique. Facile d'utilisation, elle ressemble à une tablette géante. « L'équipement est doté d'un écran 42 pouces et d'une résolution full HD pour une lisibilité optimale », explique Patricia Vernier, responsable du système d'information en charge du projet.

Le but ? Permettre aux habitants de se renseigner en autonomie. Huit onglets sont disponibles, les bans de mariage, les arrêtés municipaux, les permis de construire du service d'urbanisme, les enquêtes publiques, les arrêtés préfectoraux, les conseils municipaux, les élections, le

recueil des actes administratifs de Nantes Métropole. Ils pourront être amenés à évoluer en fonction des besoins et demandes.

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 8 h 30 à 12 h 15, esplanade Pierre Brasselet.

Pour voir l'article original [cliquer ici](#)



LOGICIEL

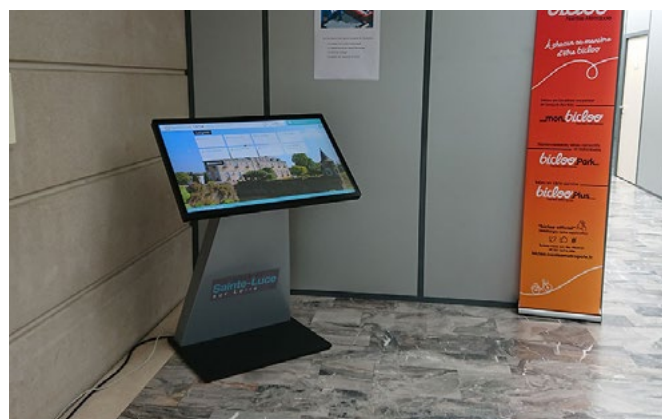
DATAHALL



Une nouvelle façon de gérer L'Affichage Légal en mairie. Piloter l'affichage à distance depuis un simple ordinateur, moderniser le hall d'accueil avec des dispositifs de dernière génération, être en parfaite conformité avec la loi sur l'affichage légal...

MATÉRIEL

Borne interactive DIGITALE



La borne digitale est un dispositif interactif de nouvelle génération. Avec son design courbé en acier, elle apporte innovation et dynamisme à votre lieu. Ses capacités multitouch lui permettent d'intégrer l'application tactile de votre choix.